



# ADAL

Association Des Arcades du Lac  
Boîte Postale 40048

78184 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX

[www.kananas.com/ADAL2085/](http://www.kananas.com/ADAL2085/)

L'Assemblée Générale Mixte (Assemblée Générale Ordinaire et Assemblée Générale Extraordinaire de l'ADAL, régulièrement convoquée par mail le 23 octobre 2020 et confirmée le 5 novembre 2020, s'est tenue à « huis clos » le 9 novembre 2020.

## Assemblée Générale Extraordinaire du 9 novembre 2020

Tous les adhérents de l'ADAL de la saison 2019-2020 ont reçu par messagerie les informations nécessaires à la tenue de cette assemblée extraordinaire qui a pour objet : modifications des statuts de l'ADAL.

Le document communiqué présentait deux projets de résolutions modifiant les statuts pour adapter son fonctionnement, notamment en cas de pandémie.

### Résolution 1

*Dans le cas où une Assemblée Générale ne peut se tenir sous la forme d'une réunion physique des membres adhérents, pour une cause extérieure à l'association, elle peut se tenir en utilisant des moyens électroniques.*

*Le vote par correspondance ou électronique à distance peut être organisé sur décision du Conseil d'Administration, selon les modalités définies par ce dernier, toutes les autres conditions de tenue de l'Assemblée Générale étant respectées.*

### Résolution 2

*L'exercice comptable a une durée de 12 mois. Il commence le 1er septembre et se termine le 31 août.*

#### I. Le dépouillement

Le vote de ces résolutions a eu lieu par correspondance avec une date limite fixée au 8 décembre 2020.

Le dépouillement a eu lieu le 11 décembre 2020.

Le courrier a été relevé à la boîte postale le 11 décembre 2020 à 11 heures par le président et un assesseur extérieur au Conseil d'Administration. Les enveloppes ont été placées dans une valise fermée à clé, et la clé gardée par l'assesseur.

A 14H00 le bureau de vote est ouvert. Il se compose de 5 membres répartis de la façon suivante :

- 2 personnes chargés de comptabiliser les enveloppes, de les ouvrir et de comptabiliser les documents ;
- 2 assesseurs extérieurs au bureau ayant pour rôle de surveiller les opérations ;
- 1 secrétaire chargée du compte rendu.

Après comptage et pointage des enveloppes, le nombre d'adhérents ayant voté par correspondance est de : 341

<b>VOTANTS et QUORUM</b>	
Nbre d'inscrits à l'Adal au 30 juin 2020	<b>538</b>
Nbre d'enfants	4
Adultes	534
Nbre d'Adaliens inscrits depuis moins de trois mois	0
Nbre de votants	<b>534</b>
QUORUM (1/3 des votants)	<b>178</b>
Nombre d'enveloppes comptabilisées	<b>341</b>

Le quorum de 178 étant atteint, le comptage des documents peut valablement avoir lieu.

Les enveloppes sont alors ouvertes et il est procédé au comptage des documents.

	VOTANTS	NULS	EXPRIMÉS
Nombre d'adhérents (+ de 3 mois et + de 16 ans) Soit : 534 inscrits	341	1	340

## II. Résultats du scrutin :

RÉSOLUTIONS	OUI	NON	ABSTENTION
N°1	337	1	2
N°2	338	0	2

Les modifications des statuts sont adoptées à une très forte majorité.  
Les statuts seront mis à jour et communiqués aux adhérents.

La séance est levée à 15h00.

La Secrétaire,

Le Président,